

ORIENTATION AND PLANNING THE FINANCIAL AUDIT

Huminiuc Cristian

Universitatea „George Bacovia” Bacău, Facultatea de Contabilitate și Informatică de Gestiune, Str. Pictor Aman nr.96, e-mail: cristian_huminiuc@yahoo.com, tel. 0732401577.

Summary: The period of orientation and planning of the audit mission supposes from the part of the auditor the proceeding of the following important works: the general knowledge of the enterprise, the identification of the significant fields and systems and planning the mission.

The general knowledge of the enterprise has as main objective the obtaining from the part of the auditor of a sufficient understanding of its specific particularities and of their influences upon planning and mission organizing

The identification of the significant fields and systems aims a better orientation and planning of the efforts in order to avoid useless things and to finally fundament the decision regarding the stated opinion.

The planning of the mission means to make a synthesis of the obtained information and to give an orientation and a coordination to the entire audit activity.

Key words: auditor, fraud, error, significant.

Le rôle de cette étape est de déterminer l'origine et la grandeur des interventions qui vont être créées par l'auditeur en cours de sa mission et d'établir les mesures d'organisation nécessaires pour les exécutions des travaux de l'audit au maximum d'efficacité dans le cadre des termes établis.

Des travaux importants ont lieu dans l'étape d'orientation et de planification du métier de l'audit:

La connaissance générale de l'entreprise a comme objectif l'obtention d'une compréhension suffisante des particularités de l'entreprise et du domaine où elle fonctionne, pour déterminer les buts généraux de l'audit et de l'identification des domaines et des systèmes significatifs.

Pour la compréhension et la connaissance des particularités de l'entreprise, les auditeurs peuvent utiliser une suite de processus et de techniques, par exemple: des discussions avec des managers et des salariés de l'entreprise; le contrôle des documents internes et externes; la visites des restaurants des entreprises; le contrôle analytique des indicateurs économiques-financiers les plus importants (chiffre d'affaires, profit, liquidation, etc.). Après l'utilisation de ces processus et techniques, l'auditeur a la possibilité d'avoir une opinion en ce qui concerne: l'origine de l'activité; les particularités du secteur; les structures de l'entreprise; l'organisation générale; les politiques commerciales, financières et sociales; l'organisation administrative et comptable; les pratiques comptables utilisées; les contrôles internes appliqués; les retards dans la présentation des informations à l'extérieur de l'unité.

En conformité avec les Normes Nationales de l'Audit, le but d'une mission d'audit des situations financières est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion conformément à laquelle les situations financières ont été fondées sous tous leurs aspects significatifs conformément au cadre général de rapport comptable identifié.

Le concept d'assurance raisonnable est dans une liaison étroite avec le rassemblement des épreuves d'audit, en vertu desquelles l'auditeur peut décider l'existence ou l'absence dans les comptes annuels des anomalies significatives. Grâce aux sondages utilisés et aux limites de quelque système comptable et de contrôle interne, ainsi l'auditeur découvre les anomalies significatives. Cette situation est connue sous le nom *risque d'audit* qui correspond à la possibilité qu'un auditeur exprime une opinion incorrecte quand il y a des erreurs significatives dans les comptes annuels qui n'ont pas été découvertes à l'occasion de la planification et de l'exécution de sa mission.

Ainsi, l'auditeur doit prévoir, à l'occasion de l'appréciation du risque d'audit, ces anomalies significatives dans des situations financières provoquées par des fraudes ou erreurs.

La notion de fraude désigne un acte volontaire entrepris par une ou plusieurs personnes, faisant partie dans la direction, salariés ou tiers qui ont le but de falsifier les dates de la comptabilité et d'une manière implicite, celles des comptes annuels. Ces faits sont considérés des fraudes: manipulation, falsification ou altération de la comptabilité ou des documents; allocation fausse des actifs; enregistrement des opérations sans fondement; application incorrecte des politiques de fermetures des comptes; omission des effectifs des transactions ou des opérations en ce qui concerne la comptabilité ou les documents.

En comparaison avec la fraude, l'**erreur** représente une inexactitude involontaire continue des situations financières par exemple: une erreur de mathématique ou d'enregistrement dans les documents et dates de la comptabilité; l'application non correspondante des politiques, vu la fermeture des comptes: l'omission ou la fausse interprétation des faits et des événements.

La responsabilité pour la prévention et la détection des fraudes et des erreurs revient à la direction de l'entité qui a l'obligation de mettre en pratique et en exploitation des systèmes de comptabilité et contrôle correspondants. Même si tous ces systèmes de contrôle réduisent évidemment le risque de fraude ou erreur, ils ne l'éliminent pas totalement.

L'auditeur n'est pas et il ne peut pas être responsable de prévention et détection des fraudes et erreurs, mais il peut constituer un facteur décourageant pour les personnes intéressées.

En ce qui concerne l'évaluation des risques, l'auditeur doit définir les processus de l'audit qui permettent l'obtention d'une assurance raisonnable que les anomalies significatives dans les situations financières causées par les fraudes et les erreurs seraient découvertes. Au cas où l'impacte d'une fraude ou d'une erreur dans les situations financières est considéré comme normal, l'utilisation de ces processus offre la possibilité de l'auditeur, soit de confirmer, soit d'infirmer cette présupposition. L'auditeur doit demander des explications de la direction en ce qui concerne le problème et évaluer si la fraude ou l'erreur ont été corrigées ou reflétées d'une manière correspondante dans les situations financières.

L'auditeur est obligé de communiquer à la direction les fraudes et les erreurs constatées (s'il suspecte l'existence d'une fraude même si l'effet potentiel dans les situations financières est négligeable, ou si une fraude ou une erreur significative a été effectivement découverte) à l'organe hiérarchique supérieur (si la direction a été impliquée) ou il consultera un avocat pour établir la procédure à suivre.

L'identification des domaines et des systèmes significatifs suit une meilleure orientation et planification des efforts ayant comme but l'évitement des épreuves inutiles et pour l'adoption, finalement, de la décision, vu l'opinion émise. La connaissance générale de l'entreprise offre la possibilité à l'auditeur d'orienter sa mission, en fonctions des domaines et des systèmes significatifs.

Le Comité International de Standards Comptables, par le Cadre général pour la création et la présentation des situations financières pct. 30 a donné la définition suivante du caractère significatif: on considère que les informations sont significatives si l'omission ou leur fausse déclaration influencerait les décisions économiques des utilisateurs, prises à la base des situations financières.

Pour un auditeur, un système significatif est représenté par quelque cycle comptable manuel ou informatisé qui traite des informations qui peuvent avoir une incidence significative dans les comptes annuels. L'évaluation du caractère significatif constitue le résultat d'une appréciation professionnelle de l'auditeur.

A l'élaboration du plan d'une mission d'audit, l'auditeur sera en mesure de définir un plan de signification globale et des seuils de signification par domaines d'activité.

Le seuil de signification est donné à l'aide de la grandeur des sommes sur laquelle l'auditeur considère qu'une erreur, une inexactitude ou une omission peut affecter la régularité et la sincérité des comptes, l'image fidèle du patrimoine, du compte de résultat et de la situation financière. Pour la détermination du seuil de signification on peut utiliser plusieurs éléments de référence, parmi lesquels les plus utilisés sont: les capitaux propres, le résultat net, le résultat courant, le chiffre d'affaire, la variation de la situation nette, etc.

Habituellement, les domaines significatifs sont différents d'une entreprise à l'autre, toute fois, on peut constituer dans des domaines significatifs les éléments suivants: achats (fournisseurs, stocks, disponibilités); ventes (clients, stocks, revenus, disponibilités); salaires (paiements, achats, disponibilités), production (stocks, achats, revenus); trésorerie (encaissements, paiements, revenus, charges); immobilisation, etc. Ces domaines doivent être analysés d'une manière plus efficace par l'auditeur, en fonction des caractéristiques propres de l'entreprise, à cette occasion, établissant où on peut produire des erreurs ou inexactitudes et qui peuvent avoir une influence significative dans les comptes annuels.

La planification de la mission (la création du plan général de travail)

Les objectifs du programme général de travail consistent dans une synthèse des informations obtenues et, en fonction d'elle, orienter et planifier toute activité d'audit.

La réalisation du plan de mission suppose:

1. la sélection des membres de l'équipe en tenant compte de l'expérience et leur spécialisation dans le domaine d'activité de l'entreprise auditée, vu le degré de chargement et la nécessité de respecter des règles d'éthique professionnelle, vu l'intégrité, l'objectivité et l'indépendance;
2. la répartition des travaux par gens en temps et en espace (sous-classes);
3. la précision de la manière où l'auditeur peut avoir confiance sur le contrôle interne comme la manière les travaux réalisés par d'autres auditeurs internes ou externes seront utilisés;
4. la collaboration avec des censeurs et avec d'autres auditeurs externes des autres unités à l'intérieur du groupe;
5. la sollicitation ou la collaboration avec des spécialistes dans le domaine de l'informatique, juridique, fiscal, technique, etc.;
6. la précision de la manière d'utilisation des registres de séance A.G.A. et du Conseil d'Administration;
7. l'établissement des termes du dépôt du rapport.

Par l'intermédiaire du plan général de travail on peut obtenir des réponses aux questions suivantes:

- Quels sont les travaux qui doivent être effectués par l'auditeur, la date et l'ordre de leur réalisation;
- Quels sont les rapports et les relations que l'auditeur établit avec des censeurs, avec des auditeurs précédents, avec des spécialistes dans les autres domaines d'activité, avec la direction etc.
- Quels sont les moyens disposés par l'auditeur et quels sont les heures et les coûts engagés.
- Le plan général de travail contient une suite d'informations concernant:
- La présentation générale de l'entreprise: nom, coordonnées, la structure organisatrice, petit historique, l'objet d'activité, les lieux de déroulement de leur activité, les personnes proposées à être contactées au cours de la mission;
- L'organisation de la comptabilité: politiques comptables retenues et appliquées, comptes prévisionnels, la comparaison prolongée du bilan et du compte du profit et de perte, etc.;
- Les systèmes et les domaines significatifs: l'établissement du seuil de signification, les fonctions et les comptes significatifs, la spécificité des zones de risque, la présentation des points forts et faibles du système, l'attitude de la direction face au contrôle interne;
- La nature de la mission: la certification des comptes annuels, l'attestation des situations financières particulières;
- Les conditions nécessaires pour la réalisation de la mission: documents à obtenir (les moyens nécessaires), confirmations à recevoir, fonctions à évaluer, intervention des autres spécialistes, inventaires auxquels on participera, etc.;
- L'organisation de la mission: la structure et la composition de l'équipe, le soutien en ce qui concerne le contrôle interne, le calendrier des interventions sur le terrain;
- Le budget: l'établissement des heures nécessaires de chaque catégorie de travaux en partie, la détermination des coûts estimatifs en tenant compte de l'expérience des membres qui forment l'équipe, la comparaison du nombre d'heures ainsi établi avec les limites précisées par normes professionnelles de travail et la justification de possibles différences.

Bibliographie:

1. Boulescu, M., **Auditul financiar. Repere normative naționale**, Ed. Economică, București, 2003.
2. Dobroțeanu, L., Dobroțeanu, C.L., **Audit. Concepte și practici. Abordare națională și internațională**, Ed. Economică, București, 2002.
3. Oprean, I., **Control și audit financiar-contabil**, Ed. Intelcredo, Deva, 2002.
4. Rusovici, Al., Rusu, Gh., Cojoc, F., **Audit financiar la societățile comerciale**, Regia Autonomă „Monitorul Oficial”, București, 2003.
5. Stoian, A., Țurlea, E., **Auditul financiar contabil**, Ed. Economică, București, 2001.
6. Toma, M., **Inițiere în auditul situațiilor financiare ale unei entități**, Ed. CECCAR, București, 2005.
7. xxx **Norme minimale de audit**, Editura Economică și Camera Auditorilor Financiari din România, București, 2001.
8. xxx **Audit financiar 2000**, Editura Economică și Camera Auditorilor Financiari din România, București, 2000.